

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 19 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : Mmes Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/03/PV du 12 mars 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Thomas BOUREZ, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Patrick HUON, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX,

Absents non excusés :.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Sylvie CARDONA-GIL,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL.

DATE DE SEANCE

19 mars 2024

DATE DE CONVOCATION

13 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE

21 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

5

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 7

**AIDES FACULTATIVES PRESTATIONS NON
REMBOURSABLES – PRISE EN CHARGE DE 20%
PERMETTANT DE BENEFICIER DE LA CARTE D'ACCES A
L'ALIMENTATION DE L'EPICERIE SOLIDAIRE- EPIREUIL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont obtenu une carte accès à l'alimentation et qu'il convient d'effectuer les règlements des 20% restant à leur charge, à l'épicerie sociale Epireuil, sur présentation de la facture ou du devis.

**10 cartes ont été attribuées pour un montant global de
578,00 €.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Epireuil pour un montant global de 578,00 €.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Epireuil pour un montant global de 578,00 €.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES